

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

---

16 SEPTEMBRE 2008

---

## **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**relative à la lutte contre le diabète en Région wallonne**

déposée par

Mme Ch. Bertouille, MM. P.-O. Delannois, J.-P. Procureur  
et Mme M. Dethier-Neumann

## DÉVELOPPEMENT

Le diabète, une maladie qui se développe souvent en silence, sans l'ombre d'un symptôme et qui entraîne à terme de graves complications pouvant raccourcir l'espérance de vie. Il ressort de diverses enquêtes et études de santé menées dans le pays que le diabète affecterait actuellement 1 Belge sur 20. On annonce qu'à ce rythme de croissance, dans 20 ans, 1 Belge sur 10 en sera atteint.

Il s'agit d'une des maladies non transmissibles les plus répandues. Aussi le diabète figure parmi les 5 premières causes de mortalité dans les pays les plus industrialisés.

Bien que le traitement ait énormément progressé au cours des dernières décennies, les complications dues au diabète, telles que les maladies cardio-vasculaires, les complications rénales et oculaires, les neuropathies dues au diabète ou les problèmes podologiques, entraînent toujours une diminution de l'espérance de vie, une invalidité accrue et des coûts sanitaires énormes pour la société. La problématique du diabète est l'un des plus grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle dans le domaine de la santé.

Le 20 décembre 2006, une étape décisive a été franchie dans la lutte mondiale et globale contre le diabète. Ce jour-là, l'Assemblée générale des Nations-Unies (ONU) a adopté une proposition de résolution prévoyant notamment qu'à partir de 2007, le 14 novembre deviendrait la Journée mondiale du diabète, sous l'égide de l'ONU. Il s'agit de la première maladie non transmissible à laquelle l'ONU a accordé annuellement une attention internationale. Jusqu'au 20 décembre 2006, seuls le VIH/SIDA, la malaria et la tuberculose faisaient l'objet de journées de l'ONU. Les 192 États membres de l'ONU, dont la Belgique, ont approuvé la résolution à l'unanimité. Cette résolution de l'ONU qui était l'objectif ultime de la campagne « Unis contre le diabète » n'est bien entendu pas un épilogue. Il s'agit d'une invitation pressante adressée à tous les gouvernements pour qu'ils élaborent un plan national relatif à la prévention, au traitement et aux soins dans le domaine du diabète.

En Belgique, un important travail d'auditions sur la problématique du diabète a été réalisé le 14 novembre 2007 par la Commission des Affaires sociales du Sénat. À l'issue de ces auditions, une résolution plaidant en faveur de deux plans d'actions et une approche coordonnée du diabète sur les plans préventif et curatif a été présentée et votée par le Sénat le 13 décembre 2007 (doc. 4-378/1).

Plus précisément, le Sénat a demandé au Gouvernement fédéral :

1. d'élaborer, conformément à la résolution des Nations-Unies, en concertation avec les entités fédérées et en collaboration avec tous les acteurs concernés, un Plan de lutte contre toutes les formes de diabète. Ce Plan contiendra des objectifs chiffrés de stabilisation, voire de réduction de cette maladie chronique, et portera tant

sur l'accessibilité, la prévention primaire et la prévention secondaire (dépistage précoce), que sur les mesures relatives au traitement, à l'accompagnement et aux soins des patients diabétiques. Ce Plan sera doté d'un budget à la hauteur des enjeux;

2. d'élaborer, en concertation avec les entités fédérées, un Plan de prévention du diabète;

3. de consacrer une attention accrue au diabète dans la formation des médecins;

4. de reconnaître la formation d'éducateur en diabétologie;

5. d'apporter un soutien plus marqué aux associations de diabétiques.

Ainsi, dans le cadre de ses compétences en matière de prévention et de promotion de la santé, le Parlement de la Communauté française vient d'adopter une résolution relative à la prévention du diabète qui s'inscrit dans le cadre des plans de lutte contre cette maladie initiés tant au niveau des Nations-Unies que de l'État fédéral.

Le Parlement de la Communauté française a ainsi demandé au Gouvernement de la Communauté française de :

1. renforcer l'information générale avec une attention particulière pour les groupes à risque, y compris les populations allochtones et les jeunes dans les écoles;

2. sensibiliser tous les acteurs de santé en travaillant à une formation plus ciblée de la problématique du diabète pour les étudiants de l'enseignement médical et paramédical, une reconnaissance de la formation d'éducateur en diabétologie, une valorisation de la place du médecin généraliste et du médecin du travail comme acteur essentiel de prévention dans la problématique du diabète;

3. renforcer le dépistage précoce et la prévention dans les services de promotion de la santé à l'école à l'égard de nos jeunes;

4. améliorer le soutien à la recherche scientifique et le travail des Services communautaires pour le développement de nouveaux traitements;

5. veiller à la collecte d'informations relatives aux patients diabétiques dans le but de disposer des données nécessaires à une meilleure prévention du diabète.

La Région wallonne est compétente pour ce qui concerne le soutien aux associations actives en matière de soutien des patients atteints de certaines affections. De même, de part ses compétences, la Région wallonne peut sans doute toucher plus facilement une partie du public dit à risque en matière de développement d'un diabète. On songe ainsi par exemple aux personnes âgées ou encore à cette partie sans cesse croissante de nos concitoyens qui doivent avoir recours à l'aide et soutien des CPAS et des relais-santé tels que définis dans le plan stratégique « inclusion sociale ».

En effet, la connaissance dans la population du diabète et de son traitement reste très limitée. Si 1 Belge sur 20 est aujourd'hui diabétique, seul 1 Belge sur 2 peut dire exactement ce qu'est le diabète. Aussi 7 Belges sur 10 estiment que le diabète est une maladie grave, seul 55 % des Belges connaissent les causes sous-jacentes du diabète et près de la moitié (46 %) ignorent que les

mauvaises habitudes alimentaires et une vie sédentaire peuvent être une cause de diabète. Il est dès lors indispensable de mettre l'accent sur l'information et sur une plus large diffusion de celle-ci au sein du grand public.

La Région wallonne se doit de participer activement au Plan de lutte contre toute forme de diabète et au Plan de prévention du diabète du Fédéral.

## **PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

### **relative à la lutte contre le diabète en Région wallonne**

Vu les initiatives internationales et les textes adoptés par le Sénat et le Parlement de la Communauté française en matière de lutte contre le diabète;

Considérant qu'un diabétique sur 2 ignore qu'il en souffre et qu'1 belge sur 2 ne sait pas exactement ce qu'est le diabète;

Considérant que le nombre de diabétiques de type 2 connaîtra une croissance exponentielle au cours des prochaines années, en raison de notre mode de vie de plus en plus sédentaire, de l'augmentation de l'obésité et de nos mauvaises habitudes alimentaires;

Considérant que la matière de la politique de la santé est une matière transversale;

Considérant l'importance de relayer la problématique de la prévention du diabète auprès des publics « fragilisés »;

Considérant que de part ses compétences, la Région wallonne a un contact privilégié avec une partie du public cible en matière de prévention du diabète;

Considérant que la Région wallonne apporte régulièrement son soutien aux associations de terrain apportant une aide aux patients et dont les missions visent également l'information du grand public;

Le Parlement wallon demande au Gouvernement wallon :

1. de participer activement à l'élaboration et à la mise en place du Plan de lutte contre toutes les formes de diabète et du Plan de prévention du diabète;

2. de veiller à diffuser au maximum les messages en matière d'attitudes saines sur le plan alimentaire, et plus particulièrement sur les incidences en matière de diabète que peuvent avoir celles-ci, notamment auprès des populations fragilisées;

3. d'insister auprès de tous les intervenants en matière d'aide et de soutien social sur l'importance de mener des actions de sensibilisation sur l'importance du dépistage du diabète et sur le suivi de celui-ci;

4. d'intégrer la problématique du diabète dans les différentes politiques menées par la Région wallonne, notamment auprès des personnes âgées;

5. de renforcer le soutien aux associations d'aide aux patients atteints de diabète ainsi qu'aux associations menant diverses actions en vue de lutter contre le diabète.

Ch. BERTOUILLE

P.-O. DELANNOIS

J.-P. PROCUREUR

M. DETHIER-NEUMANN